



Conseil de sécurité

Distr. générale
4 juin 2010
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité adoptée le 17 décembre 2009, par laquelle le Conseil a décidé que, lorsqu'il examinerait les demandes de radiation de la Liste, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les individus et entités associés serait assisté par un bureau du Médiateur qui serait créé pour une période initiale de 18 mois, à compter de la date d'adoption de la résolution. Dans la même résolution, le Conseil m'a prié, en consultation étroite avec le Comité, de désigner une personnalité éminente jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et possédant les hautes qualifications et l'expérience requises dans les domaines pertinents (droit, droits de l'homme, lutte antiterroriste, sanctions, etc.), pour exercer les fonctions de médiateur, dont le mandat est défini à l'annexe II de la résolution.

En conséquence, je vous informe que, à l'issue des consultations requises avec le Comité et compte tenu des exigences énoncées au paragraphe 20 de la résolution 1904 (2009), j'ai désigné la personne ci-après comme Médiateur pour une période se terminant le 30 juin 2011 :

Kimberly Prost (Canada)

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette information à l'intention des membres du Conseil.

(Signé) **Ban Ki-moon**

